

IN 125 : des soins pour nos aînés

Qui a lancé et soutenu cette initiative ?

Des associations de retraités, de familles, de professionnels, des partis politiques et des syndicats, à savoir : **L'ACAIS** – Association Cantonale d'Aides Soignantes, **L'AGASPA** – Association Genevoise d'Animateurs Socio-culturels auprès des Personnes Agées, **L'AGIC** – Association Genevoise des Infirmières et Infirmiers Chefs, **L'ASE** – Association Suisse des Ergothérapeutes, **L'ASI** – Association Suisse des Infirmières et Infirmiers, **L'AVIVO** – Association de défense des retraités, **Les Indépendants de l'Alliance de Gauche**, **Le MPF** – Mouvement Populaire des Familles, **Le PDT** – Parti du Travail, **Le PSG** – Parti Socialiste Genevois, **SolidaritéS**, les organisations syndicales **SIT**, **SSP**, **Syna**, **Travail.Suisse** et **La CGAS** – Communauté Genevoise d'Action Syndicale.

Quelle est la situation des EMS ?

Depuis des années dans les EMS, les besoins des personnes âgées augmentent et les prestations diminuent. Pourquoi ? Suite au développement des soins à domicile dans le canton de Genève, l'entrée des personnes âgées en EMS a été considérablement retardée. Par ailleurs, l'espérance de vie de la population augmente et va continuer d'augmenter. Tout cela fait que les personnes âgées arrivent toujours plus tard en EMS et nécessitent toujours plus de soins. En clair, et comme le démontre le tableau ci-dessous, le temps de soins moyen en EMS à Genève a augmenté d'environ 30% entre 1998 et 2005. Or si la charge de travail a augmenté, le personnel, lui, n'a pas augmenté proportionnellement. Et c'est la qualité de la prise en charge des personnes âgées qui diminue chaque année depuis 1998.

Comment sait-on que la qualité de la prise en charge diminue ?

Il y a quelques années, le canton de Genève s'est doté d'un outil pour déterminer les soins dont ont besoin les personnes âgées en EMS. Cet outil a montré qu'en 1999, les moyens que les EMS recevaient leur permettaient de couvrir 85.35% des soins qui étaient nécessaires aux personnes âgées. Entre 1999 et 2006, l'outil a démontré que chaque année, par suite des décisions du Conseil d'Etat, les besoins des personnes âgées étaient un peu moins couverts, pour arriver à 80.3% début 2006, soit avant les nouvelles mesures d'économie imposées.

Quels sont les choix politiques ?

Le Conseil d'Etat a diminué et « gelé » la subvention des EMS sur 4 ans. En agissant ainsi, le Conseil d'Etat ne tient plus aucun compte de l'augmentation globale du besoin en soins des personnes âgées. Pire : vu la diminution des subventions, certains EMS ont commencé à licencier des employés ou à ne pas remplacer des départs, couvrant par conséquent toujours moins bien les soins nécessaires aux personnes âgées.

La Planification médico-sociale de l'Etat va-t-elle améliorer les choses ?

Au contraire. Sous la formule « la bonne personne au bon endroit », les autorités envisagent de retarder l'entrée des personnes âgées en EMS. Celles-ci vont donc arriver encore plus atteintes dans leur santé, et il n'y aura pas plus de personnel pour assurer leur prise en charge.

L'Etat n'est-il pas tenu d'assurer les soins dans les EMS ?

La loi actuelle (J 7 20) prévoit que l'EMS « affecte à la prise en charge des pensionnaires un personnel, suffisant en nombre et en qualification ». Malheureusement, cette loi mentionne un vœu pieux qui n'a pas de valeur contraignante pour l'Etat. D'où la nécessité de clarifier le texte actuel, afin de poser un cadre légal qui garantisse aux personnes âgées tout l'encadrement nécessaire. Pour ce faire, un outil de mesure du besoin en soins est indispensable, quel que soit cet outil.

Que veut l'initiative ?

L'initiative 125 ne réclame qu'une seule et unique chose : assurer la totalité des soins et de l'encadrement nécessaires aux personnes âgées. A cette proposition, l'Etat a commencé par nous répondre que c'était déjà le cas, donc que notre initiative était inutile et n'engendrait aucun coût. Dans un deuxième temps, l'Etat a volontairement exagéré les coûts de l'initiative, pour effrayer la population. S'il est certain que cette initiative a un coût, celui-ci est largement justifié puisqu'il assure la dignité que nous devons à nos aînés.

Une réponse pour le long terme

Et puis surtout, l'initiative entend répondre aux besoins des personnes âgées en EMS de façon durable. En effet, de par le vieillissement prévisible de la population, le travail des EMS ne va pas aller en s'allégeant. C'est pourquoi il faut poser un cadre législatif clair qui permette aux EMS d'accomplir leur mission dans le long terme.

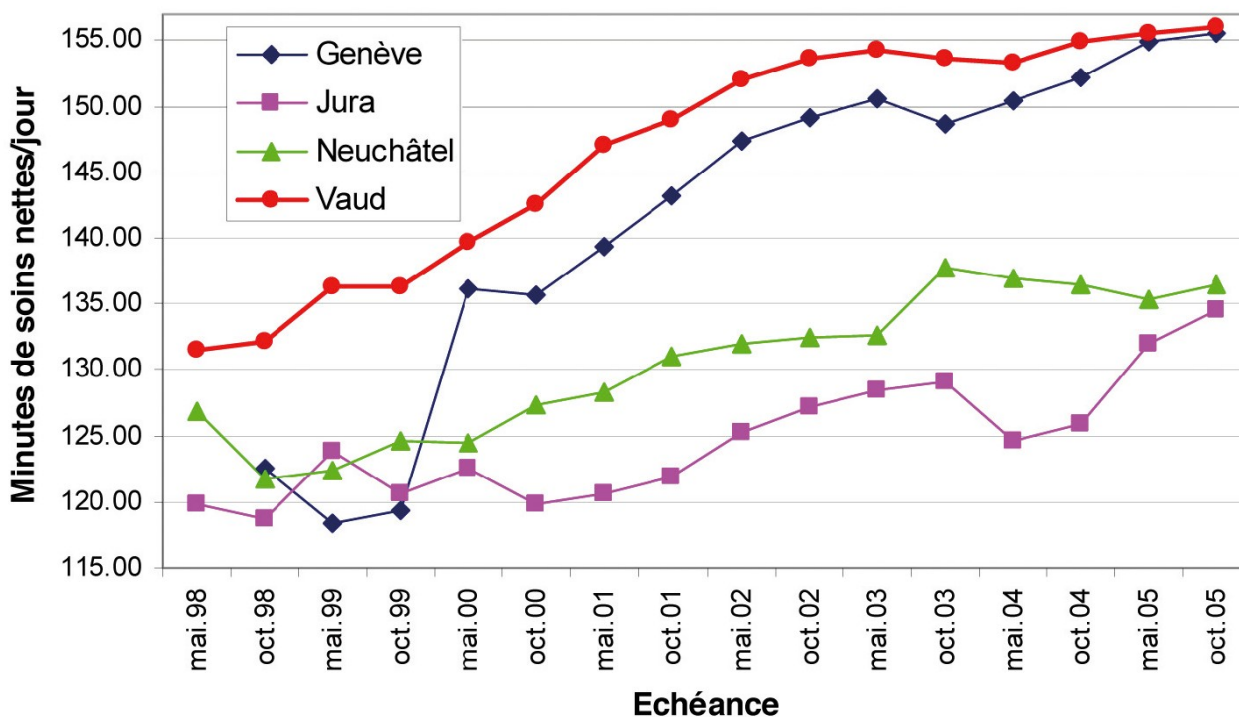
Une fausse accusation

Les opposants à l'initiative prétendent que les initiants voudraient uniquement améliorer les conditions de travail du personnel. C'est faux. La loi actuelle fixe déjà les conditions de travail, en faisant référence à la Convention Collective de Travail. Les initiants, eux, ne poursuivent qu'un seul objectif : le bien-être des personnes âgées.

Pourquoi voter oui à l'initiative ?

L'initiative pose les bases d'une politique sereine et humaine de la personne âgée. Les EMS doivent pouvoir dispenser tous les soins et l'encadrement nécessaires à leurs résidents. Restreindre ces soins, c'est s'attaquer aux plus faibles de notre société, ceux qui vivent aujourd'hui leur grand âge. C'est aussi oublier que ce grand âge nous concernera un jour et que nous aurons alors les soins que nous aurons votés.

**Temps moyen de soins requis du résident (minutes) :
comparaison intercantonale et variation annuelle**



Source : Rapport annuel 2005 de la Commission technique intercantonale PLAISIR, page 21